

## Aéroport. La compagnie sélectionnée, les objectifs et son financement



A partir du 6 avril, la ligne aérienne Limoges-Paris-Orly sera exploitée par la compagnie **Airlinair, filiale d'Air France**.

Le Syndicat mixte de l'aéroport de Limoges-Bellegarde (Smalb) a tranché ce jeudi matin, parmi quatre compagnies aériennes.

Dans un communiqué diffusé en fin de matinée, l'aéroport de Limoges a expliqué qu'Airlinair était « la compagnie la mieux disante ».

« **A partir du 6 avril**, poursuit le texte, la ligne Paris-Limoges sera commercialisée par Airlinair sous son propre pavillon. Elle sera exploitée en ATR42-500 (*voir photo*). À Paris, le départ et l'arrivée se feront de l'aérogare Orly-Sud.

Enfin, grâce à l'unité de maintenance d'Airlinair à Limoges, les **objectifs de régularité** et de **ponctualité** sont revus à la hausse. »

La procédure d'Obligation de service public n'est pas anodine. Elle permet en effet un financement public du déficit éventuel de la ligne. Sans ce coup de pouce, aucune compagnie n'accepterait de l'exploiter.

Dans le cas de Limoges **ce financement sera assuré à 50 % par les collectivités locales et à 50 % par l'État**.

Bon an mal an, cette ligne devrait transporter aux alentours de 35.000 passagers.

*Plus d'informations dans Le Populaire de ce vendredi.*

**Patrice Herreyre**

*patrice.herreyre@centrefrance.com*